

GRAND PRIX CYCLISTE DE LA REGION PACA
COUPE DE FRANCE CADETS DES DEPARTEMENTS

DIMANCHE 22 AVRIL 2018

DÉPART A 14h00

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve *Grand prix cycliste de Belcodène* est organisée par le *Vélo Club La Pomme Marseille* sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le *dimanche 22 avril 2018*.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve de classe 1.31 est réservée aux athlètes des catégories *cadets* et est inscrite au calendrier régional FFC.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément au règlement FFC, l'épreuve est ouverte *aux sélections départementales du quart sud-est*.

ARTICLE 4. PERMANENCE

- La permanence de départ se tient, le dimanche 22 avril à partir de 12h30 à la Mairie de Belcodène.
- La confirmation des partants et le retrait des dossards par les coureurs se fait à la permanence de 12h30 à 13h30.
- La réunion des directeurs sportifs, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 13h00.
- Appel des coureurs à 13h45

- Départ à 14h00 précises.

ARTICLE 5. VEHICULE DIRECTEUR SPORTIF

Un seul véhicule de directeur sportif sera autorisé en course par équipe composée d'un minimum de 3 coureurs.

L'ordre des voitures dans la course sera fixé comme suit :

- 1- Les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs et ayant confirmé la présence de 5 partants et plus.
- 2- Les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs et ayant confirmé la présence de 3 ou 4 partants.
- 3- Les voitures dépannant des coureurs d'équipes différentes regroupées pour la circonstance, avec un minimum de 3 coureurs.
- 4- les voitures des équipes non présentes à la réunion des directeurs sportifs.

Dans chacun des groupes, l'ordre des voitures est déterminé par tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs.

Entre 13h45 et 13h55, un seul et unique véhicule Directeur Sportif pour chaque équipe devra se préparer à intégrer la file de véhicules suiveurs, sous les instructions des membres de l'organisation.

Tous les autres véhicules, s'ils doivent se poster sur le circuit, devront partir en dehors de la caravane organisée pour le départ, et revenir impérativement sans gêner le déroulement de la compétition, idéalement avant le passage de la voiture ouvreuse.

ARTICLE 6. RADIO-TOUR - ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le dépannage neutre est assuré par 2 véhicules SCE Vitta ; la fréquence de radio-course est **157.550 Mhz.**

ARTICLE 7. DELAIS D'ARRIVEE

Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 8. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- classement scratch
- classement par équipe

ARTICLE 9. PRIX

La Grille de prix du classement scratch correspond à la grille fédérale

ARTICLE 10. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à *la mairie de Belcodène.*

ARTICLE 11. PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:

- ☞ Les 3 premiers de l'épreuve
- ☞ Les 3 premières équipes

Ils se présenteront dans un délai de maximum de 15 minutes après leur arrivée.

ARTICLE 12. PENALITES

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

ARTICLE 13-OBLIGATIONS.

- Se conformer strictement aux arrêtés préfectoraux et/ou municipaux des localités traversées. Les participants doivent notamment respecter la règle de non-franchissement de la ligne médiane ainsi que les injonctions des forces de l'ordre. Chaque participant sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles, et pourra être mis hors course par l'organisation.
- Porter un casque rigide dès le contrôle de départ et tout au long de l'épreuve.
- Satisfaire à tous les contrôles de passage.
- Se conformer à la réglementation fédérale FFC.

ARTICLE 14 - ACCEPTATION DU REGLEMENT.

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

CENTRES HOSPITALIERS

Liste des hôpitaux à proximité du parcours :

CENTRE HOSPITALIER D'AUBAGNE 179, av. Sœurs Gastine 13400 AUBAGNE 04 42 84 70 00	CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX Av. Tamaris 13100 AIX EN PROVENCE 04 42 33 50
--	--

COMPOSITION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président du Jury :

Commissaire Titulaire 1 :

Commissaire Titulaire 2 :

Commissaire Titulaire 3 :

Juge à l'arrivée :

